



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2019
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et décrit les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#), une évaluation de la situation dans la région du bassin du lac Tchad.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Depuis mon précédent rapport ([S/2019/549](#)), la situation politique et les conditions de sécurité se sont détériorées au Sahel, le Burkina Faso et le Mali étant particulièrement touchés. Les attaques répétées contre des cibles civiles et militaires ont provoqué des déplacements de population, entraîné la fermeture prolongée d'établissements de santé et d'enseignement et, dans certaines zones, renforcé le rôle des milices et des groupes d'autodéfense, qui se chargent d'assurer la sécurité.

3. Les préparatifs des élections présidentielles se sont poursuivis au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo. Dans certains cas, ils ont été marqués par des tensions. Les consultations portant sur la réforme constitutionnelle et d'autres réformes ont progressé en Gambie, alors qu'en Guinée, elles ont été contestées par l'opposition et la société civile.

A. Politique et gouvernance

4. Au Bénin, le Président, Patrice Talon, a pris des mesures pour dissiper les tensions politiques résultant des élections législatives du 28 avril, qui ont été boycottées par l'opposition. Du 10 au 12 octobre, le Gouvernement a organisé un dialogue national avec les partis politiques. Les recommandations qui en sont issues comprennent plusieurs mesures de conciliation, dont une révision du régime juridique des partis politiques et des élections. Ces recommandations sont en cours d'application. Soixante-trois personnes ont été amnistiées dans le cadre d'une loi promulguée par le Président le 8 novembre et ont été remises en liberté.



5. Au Burkina Faso, les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues pour novembre 2020 se sont poursuivis. Plusieurs partis politiques ont désigné leur candidat à la présidence, dont le parti au pouvoir, en la personne du Président sortant, Roch Marc Christian Kaboré. Le Congrès pour la démocratie et le progrès, parti de l'ancien Président, Blaise Compaoré, n'a pas encore désigné son candidat. Au cours de la période considérée, les manifestations organisées par l'opposition et la société civile ont été violemment dispersées par les forces de sécurité, qui ont fait plusieurs victimes.

6. En Côte d'Ivoire, le 2 août, le Parlement a adopté une loi portant recomposition de la Commission électorale indépendante, une décision qui a été contestée par l'opposition parlementaire. Conformément à la nouvelle loi, le Gouvernement a nommé, le 25 septembre, les 15 membres de la Commission, comme suit : un représentant de la présidence de la République, un représentant du Ministère de l'administration du territoire, un magistrat du Conseil supérieur de la magistrature, trois représentants du parti au pouvoir, trois représentants des partis d'opposition et six représentants d'organisations de la société civile. Par la suite, trois groupes parlementaires de l'opposition ont dénoncé la nomination et saisi la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples pour qu'elle se prononce sur la conformité de celle-ci à l'arrêt qu'elle avait rendu le 18 novembre 2016. Le 23 décembre, les autorités de Côte d'Ivoire ont émis un mandat d'arrêt international contre l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, pour tentative d'atteinte à l'autorité et à la sécurité de l'État, détournement de deniers publics et blanchiment de capitaux.

7. En Gambie, la Commission vérité, réconciliation et réparations a continué de tenir des audiences. La commission d'enquête sur les fonds détournés sous le régime de l'ancien Président, Yahya Jammeh, a publié son rapport le 13 septembre. L'opposition et les organisations de la société civile ont par la suite critiqué le Gouvernement, l'accusant de ne mettre en œuvre que partiellement les recommandations formulées dans le rapport. Plusieurs groupes de la société civile et partis politiques ont exhorté le Président, Adama Barrow, à honorer sa promesse électorale de ne faire qu'un mandat de transition de trois ans ; d'autres ont semblé ne pas s'opposer à ce qu'il reste au pouvoir pendant toute la durée du mandat constitutionnel, qui est de cinq ans. Les consultations relatives à la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale se sont également poursuivies.

8. Au Ghana, le 22 juillet, le Parlement a voté à l'unanimité la loi de 2019 sur le vigilantisme et les infractions connexes, qui interdit les groupes d'autodéfense affiliés à des partis politiques. Le 23 septembre, le Ministère de l'intérieur a annoncé l'arrestation de trois personnes qui, selon certaines informations, auraient eu l'intention de déstabiliser le pays, ainsi que la saisie d'armes, de munitions et d'engins explosifs dans plusieurs sites à Accra et dans les environs. Afin de renforcer le maintien de l'ordre public, les autorités ont par ailleurs annoncé le recrutement de 4 500 policiers.

9. En Guinée, le climat politique est resté polarisé du fait de désaccords concernant le report des élections législatives, initialement prévues pour le 16 février 2019, et de la réforme constitutionnelle envisagée par le Gouvernement. Les consultations annoncées par le Président, Alpha Condé, au sujet de la réforme ont été rejetées par le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), une coalition de partis d'opposition, de syndicats et d'organisations de la société civile, qui craint que la nouvelle Constitution permette au Président de briguer un troisième mandat. Les partisans du FNDC ont manifesté les 14 et 15 octobre dans l'ensemble du pays. D'après certaines informations, les affrontements qui se sont produits à cette occasion entre les forces de sécurité et les manifestants ont fait 10 morts et de nombreux blessés. Les 23 et 24 octobre, le FNDC a de nouveau organisé des manifestations, qui se sont déroulées dans le calme. Le 4 novembre cependant, deux personnes ont été tuées dans des affrontements survenus à l'occasion des funérailles des victimes des manifestations d'octobre.

10. En Guinée-Bissau, le premier tour de l'élection présidentielle s'est tenu le 24 novembre ; le vote se serait déroulé dans le calme, de façon satisfaisante et sans incident grave. Il y avait douze candidats : deux, à savoir Domingos Simões Pereira

(Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, PAIGC) et Umaro Sissoco Embaló (Mouvement pour l'alternance démocratique, MADEM G-15), se sont qualifiés pour le second tour, qui aura lieu le 29 décembre.

11. Au Libéria, le 4 septembre, le Président, George Manneh Weah, a donné le coup d'envoi à une rencontre de trois jours sur le thème de l'économie, organisée en coopération avec l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et d'autres partenaires. Les participants ont notamment demandé que les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation soient appliquées, notamment que soit créé un tribunal sur les crimes économiques et les crimes de guerre.

12. Au Mali, la trente-septième session du Comité de suivi de l'Accord, qui devait se tenir à Kidal début septembre, a été reportée à la demande du Gouvernement, ce qui a suscité de vives critiques de la part de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), l'un des principaux signataires de l'accord de paix de 2015. Le Comité ne s'est pas réuni depuis lors. Le dialogue national inclusif a été lancé en septembre et des sessions se sont tenues aux niveaux local et régional en octobre. Une dernière session au niveau national s'est tenue à Bamako le 14 décembre, à laquelle a participé la CMA, qui avait suspendu sa participation au dialogue fin septembre. La plupart des partis d'opposition n'ont pas participé aux consultations. Le 2 septembre, 1 006 ex-combattants de groupes armés ont achevé leur formation initiale et intégré formellement l'armée malienne dans le cadre du processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration. Le plan de redéploiement des unités reconstituées dans le nord du Mali fait actuellement l'objet de discussions entre le Gouvernement et les mouvements signataires dans le cadre de la Commission technique de sécurité. Le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad, une des composantes du CMA, a tenu son deuxième congrès à Kidal du 26 au 28 octobre. Il a invité tous les protagonistes partageant ses idéaux à fusionner en un seul mouvement représentant le nord du Mali. Le Mouvement national de libération de l'Azawad, l'autre grande composante du CMA, a tenu son congrès du 30 novembre au 3 décembre, au cours duquel il a critiqué le Gouvernement pour les retards pris dans la mise en œuvre de l'accord, à la différence du Haut Conseil, qui a réaffirmé son orientation politique et militaire. Lors de ce congrès, le chef du bureau de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Kidal a fait une intervention qui a été considérée par le Gouvernement comme une atteinte à la souveraineté du pays. Le 11 décembre, le Gouvernement a publié un communiqué déclarant le chef du bureau *persona non grata*. La MINUSMA a regretté l'interprétation faite des propos du chef de bureau dans un contexte d'incertitudes et a réaffirmé que l'ONU respectait la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali.

13. En Mauritanie, le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, a pris ses fonctions le 1^{er} août 2019. Il a depuis tenu des consultations avec tous les candidats à la présidence et plusieurs dirigeants de l'opposition. Le 5 septembre, le Gouvernement a présenté son programme, qui vise à prévenir l'extrémisme violent, à promouvoir la cohésion sociale et le dialogue et à moderniser les forces de sécurité. Il a également fait part de son intention de créer un grand organisme national chargé d'éliminer la pauvreté et de lutter contre la marginalisation.

14. Au Niger, la Commission électorale nationale indépendante a commencé, le 15 octobre, l'inscription biométrique des électeurs en vue des élections régionales et municipales prévues pour le 1^{er} novembre 2020. L'inscription sera également valable pour les élections législatives et le premier tour de l'élection présidentielle prévus pour le 27 décembre 2020 et pour l'éventuel second tour prévu pour le 20 février 2021. Le 1^{er} novembre, le Premier Ministre a annoncé la tenue d'un dialogue entre dirigeants des partis politiques au sujet des points de discorde concernant les élections. L'objet de ce dialogue, qui devait durer un mois, était d'assurer la participation de l'opposition à la Commission électorale.

15. Au Nigéria, le 21 août, le Président de la République, Muhammadu Buhari, a fait prêter serment aux 43 membres de son nouveau gouvernement. Comme dans le

précédent gouvernement, la proportion de femmes est de 16 %, l'une d'elles étant ministre des finances. Le Président a notamment chargé son gouvernement de veiller en priorité à remédier aux problèmes de sécurité intérieure, à promouvoir une croissance économique inclusive et à lutter contre la corruption. Le 30 octobre, la Cour suprême du Nigéria a rejeté l'appel du Parti démocratique populaire, principal parti de l'opposition, et de son candidat à la présidence, Atiku Abubakar, qui demandaient l'annulation des résultats du scrutin présidentiel du 23 février.

16. Au Sénégal, le 28 mai, le Président, Macky Sall, a lancé un dialogue national à la suite de sa réélection. Les participants se sont mis d'accord sur plusieurs questions, notamment la tenue d'un audit des listes électorales, le report des élections locales initialement prévues pour juin et la conduite d'une évaluation indépendante de l'élection présidentielle du 24 février. Le rapprochement entre le Président et son prédécesseur, Abdoulaye Wade, ainsi que la libération, le 29 septembre, de Khalifa Sall, l'ancien maire de Dakar, à la suite d'une grâce présidentielle, ont contribué à apaiser les tensions qui régnaient dans le pays.

17. En Sierra Leone, les tensions entre le Gouvernement et le parti d'opposition All People's Congress (APC) ont persisté. Le 25 août, la Commission électorale nationale indépendante a annulé une élection législative partielle, suscitant les protestations des chefs de file de l'opposition et des organisations de la société civile. Le 12 septembre, le Président, Julius Maada Bio, et le dirigeant de l'APC, l'ancien Président Ernest Bai Koroma, se sont engagés à poursuivre le dialogue, à resserrer la coopération et à prévenir la violence électorale. Une réunion entre partis convoquée par le Président, qui était prévue pour le 15 octobre, a cependant été annulée en raison de divergences quant à l'ordre du jour et de l'arrestation, le matin même, d'un membre de l'APC.

18. Au Togo, les préparatifs de l'élection présidentielle prévue pour le 22 février 2020 se sont poursuivis, des désaccords existant sur la question de savoir si le Président, Faure Essozimna Gnassingbé, pourrait se porter candidat, après l'adoption de la réforme constitutionnelle par l'Assemblée nationale le 9 mai. La réforme prévoit en effet que le Président est élu pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.

B. Sécurité

19. L'extrémisme violent et les activités criminelles ont encore gagné du terrain, en partie à cause de l'augmentation de la mobilité et du rayon d'action des groupes terroristes et des groupes criminels organisés, qui utilisent de multiples modes de transport. Les conditions de sécurité se sont encore détériorées, en particulier dans le triangle du Liptako-Gourma, situé entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, et dans le bassin du lac Tchad. Des attaques contre des civils et contre les forces de défense et de sécurité ont en outre été signalées dans les États côtiers, à savoir le Bénin, le Ghana et le Togo. Les forces de sécurité et de défense burkinabé, maliennes et nigériennes ont subi de lourdes pertes à la suite d'attaques coordonnées contre leurs positions et leurs patrouilles. Les acteurs humanitaires ont continué d'être pris pour cible par des éléments terroristes dans certaines régions du Burkina Faso, du Mali et du Nigéria. Des groupes extrémistes et terroristes violents ont profité de la faible présence de l'État pour renforcer progressivement leur mainmise sur les populations locales dans le centre et le nord du Mali, le nord du Burkina Faso et dans certaines régions du bassin du lac Tchad. Au Burkina Faso et dans le centre du Mali, la population a eu recours, dans certains cas, à des milices d'autodéfense pour assurer sa sécurité. En outre, la région située à cheval entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger sert de plus en plus souvent de base à l'État islamique du Grand Sahara et à d'autres groupes terroristes.

20. Le Burkina Faso a connu une augmentation des activités terroristes par rapport à la période précédente, en particulier dans les régions du Sahel et du Centre-Nord. Des signes témoignent d'une coopération accrue entre les militants affiliés à Ansaroul Islam, au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et à l'État islamique du Grand Sahara, ainsi que de la montée de groupes armés non identifiés. Environ 123 décès de personnel militaire imputables à des attentats terroristes ont été enregistrés de juin à septembre,

contre environ 76 entre janvier et avril. L'attaque menée le 19 août à Koutougou, dans la province du Soum, et revendiquée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, a tué plus de 24 soldats. La population civile a aussi été la cible d'attaques répétées, dont certaines se sont produites dans des lieux de culte et sur un site d'exploitation minière et qui ont fait des dizaines de victimes. Le 24 décembre, des assaillants non identifiés ont mené une attaque meurtrière à Arbinda, dans la province de Soum, au cours de laquelle ont péri 35 civils, dont 31 femmes, et 7 soldats. Il s'agit de l'une des attaques les plus meurtrières survenues au Burkina Faso ces cinq dernières années. Des groupes extrémistes violents ont par ailleurs pris pour cible des routes menant dans le nord du pays et détruit des ponts à Boukouma, Arbinda et Dori. Les forces de sécurité se sont retirées des positions qu'elles occupaient ou ont réduit leur présence dans plusieurs secteurs des régions du Sahel et du Centre-Nord, ce qui a entraîné le déplacement de civils vers des villes plus grandes et vers d'autres secteurs. Parallèlement, la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) ont continué de mener conjointement des opérations transfrontières.

21. Au Mali, la période considérée a été caractérisée par la poursuite des activités des groupes extrémistes violents et la persistance des violences intercommunautaires dans le centre du pays, ainsi que par un nombre croissant d'attaques menées par des groupes terroristes contre les Forces de défense et de sécurité maliennes. Selon des sources officielles, au moins 153 soldats ont été tués de juillet à novembre et 84 sont portés disparus ou présumés morts ou ont été capturés. Les attaques perpétrées contre les forces de sécurité à Boulikessi et Mondoro, les 30 septembre et 1^{er} octobre, respectivement, auraient fait 25 morts et plus de 60 disparus parmi les soldats. Elles ont par la suite été revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et par l'État islamique du Grand Sahara, respectivement. Le 1^{er} novembre, une attaque perpétrée contre un camp militaire à Indélimane, dans la région de Gao, a fait 55 morts, 3 blessés et plusieurs disparus. L'État islamique du Grand Sahara a de nouveau revendiqué la responsabilité de l'attaque. À la suite de celle-ci, les contingents gouvernementaux se sont retirés de trois camps situés dans des zones rurales des régions de Ménaka et de Gao. Des manifestations de soutien aux Forces de défense et de sécurité ont eu lieu à Bamako et dans le centre du Mali, certains manifestants scandant des slogans hostiles aux forces internationales.

22. Les conditions de sécurité au Niger ont également continué de pâtir des agissements des groupes armés non étatiques contre les forces gouvernementales et de leur recours à des engins explosifs improvisés et aux tirs de mortier et de roquette. Le 11 décembre, des combattants ont attaqué un camp militaire à Inatès, dans la région de Tillabéri, au sud-ouest du pays près de la frontière malienne, faisant au moins 71 morts parmi les soldats. La population civile a été la cible d'assassinats, d'enlèvements, de vols de bétail et de pillages commis par des groupes armés mobiles. Dans la région de Maradi, le long de la frontière nigérienne, environ 56 vols à main armée principalement imputés à des éléments armés provenant du Nigéria ont été recensés entre juillet et octobre. Dans la région de Tillabéri, les terroristes ont attaqué à de multiples reprises les forces gouvernementales et perpétré des actes sporadiques de violence contre des civils.

23. Le Nigéria a continué de se heurter à de nombreux problèmes de sécurité. Boko Haram a mené 55 attaques qui ont fait 312 morts entre juillet et octobre. Le 9 septembre, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a mené simultanément deux attaques dans l'État de Borno : il a ainsi tendu une embuscade à un convoi de la FMM près de Gudumbali et attaqué une autre position militaire à Garunda. Des affrontements entre agriculteurs et éleveurs, des violences intercommunautaires et des actes de banditisme ayant entraîné des pertes matérielles et des pertes en vies humaines ont en outre été signalés dans de nombreux États fédérés, en particulier dans la région centrale (« Middle Belt ») et dans le nord-ouest du Nigéria. Le 8 septembre, les gouverneurs des États de Zamfara, Sokoto et Katsina ont signé un accord de coopération en matière de sécurité des frontières avec leur homologue de la région de Maradi, au Niger.

24. Selon le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, le golfe de Guinée reste l'espace maritime où sont recensés le plus grand nombre d'enlèvements de personnes dans le monde. De juillet à octobre, 14 faits ont été recensés, contre 22 au cours des six premiers mois de l'année. Selon le Bureau maritime international, les pirates s'aventurent plus loin, souvent au-delà des eaux territoriales, et attaquent un éventail plus large de navires.

25. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les quantités de drogues saisies en Afrique de l'Ouest ont continué d'augmenter au cours de la période considérée. Plusieurs cargaisons importantes ont été interceptées, notamment trois cargaisons de cocaïne (5,3 tonnes au total) à Cabo Verde, en Guinée-Bissau et au Sénégal. D'après l'ONUDC, ces saisies témoignent de l'engagement accru de la police et des forces de répression dans la lutte contre le trafic de drogues et du renforcement de leurs capacités en la matière. Les Gouvernements caboverdien et ivoirien ont lancé des programmes nationaux intégrés de lutte contre les stupéfiants, respectivement en juillet et en octobre.

C. Développement durable

26. Le 18 octobre, le Fonds monétaire international a publié de nouvelles prévisions de croissance économique, tablant sur une croissance d'environ 6 % en 2019 et 2020 dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dans un contexte où les indices de développement humain restent faibles. Dans l'ensemble, les perspectives de croissance pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont restées mitigées, s'établissant globalement à 3,8 % par an environ.

27. Le 20 août, le Nigéria a fermé ses frontières avec le Bénin et le Niger, ce qui a eu des répercussions importantes dans l'ensemble de la sous-région. Initialement prise pour une période de deux semaines afin de lutter contre la contrebande et le trafic, cette mesure a été reconduite, ce qui a entraîné un net ralentissement de l'économie béninoise, fortement tributaire des exportations et du commerce de transit. Le 16 septembre, à l'occasion de l'ouverture de la deuxième session extraordinaire du Parlement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Monrovia, le Président du Parlement a demandé au Nigéria de rouvrir ses frontières. De même, le 16 octobre, à l'occasion d'une visite à Abuja, la Ministre ghanéenne des affaires étrangères et de l'intégration régionale a exhorté le Nigéria à revoir d'urgence sa décision de fermer sa frontière avec le Bénin, qui, selon elle, pourrait entraîner des tensions politiques au Ghana. Le 4 novembre, le Ministre nigérian des affaires étrangères a annoncé la création d'un comité tripartite rassemblant des ministres du Bénin, du Niger et du Nigéria et chargé de trouver un accord sur la réouverture des frontières.

28. Le 4 juillet 2019, les ministres du Groupe des Sept (G7) chargés de la coopération pour le développement et le commissaire de l'Union européenne pour la coopération internationale et le développement ont rencontré leurs homologues du G5 Sahel et ont appelé la communauté internationale à nouer de solides partenariats et à agir de façon coordonnée afin de traiter les causes structurelles de la fragilité, des inégalités et de la pauvreté au Sahel. Ils sont convenus d'adopter et d'approfondir des approches globales visant à faire progresser le développement humain dans la région. Fin août, le sommet du G7 qui s'est tenu à Biarritz (France) a porté notamment sur la situation au Sahel. En sa qualité de Président du secrétariat du G5 Sahel, le Président burkinabé a demandé aux États membres du G7 d'apporter un appui plus grand au développement de la région en raison des risques élevés de déstabilisation et des nombreux facteurs qui contribuent à l'insécurité au Sahel.

D. Situation humanitaire

29. La détérioration des conditions de sécurité au Sahel a encore aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. Les attaques perpétrées au Burkina Faso ont causé le déplacement de près de 500 000 personnes, soit une nette augmentation par rapport aux

quelque 80 000 personnes déplacées en janvier. Au moins 68 centres de santé et plus de 2 000 établissements scolaires ont été fermés dans les régions touchées par la violence. Globalement, dans un tiers du pays environ, la population a eu du mal à accéder à l'alimentation, à l'eau et à d'autres produits de première nécessité. En juin, le plan d'aide humanitaire a été révisé en conséquence et le montant demandé a été porté à 187 millions de dollars, destinés à venir en aide à 1,3 million de personnes, contre 100 millions de dollars pour 900 000 personnes au début de 2019. En octobre, environ un tiers des fonds avaient été reçus, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

30. Au Mali, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé de 3,2 millions à 3,9 millions en septembre, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le nombre de personnes déplacées est passé d'environ 100 000 (en mars) à 187 139.

31. Dans tout le Niger, l'OCHA estime qu'environ 1,2 million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Les régions de Diffa, Tillabéri, Maradi et Tahoua (le long des frontières avec le Burkina Faso, le Mali et le Nigéria) sont les plus touchées. Selon l'OIM, environ 80 000 personnes sont déplacées dans les régions de Tahoua et de Tillabéri, tandis que des attaques armées à Diffa ont provoqué de nouveaux déplacements secondaires. Dans les zones touchées par le conflit, l'insécurité alimentaire est restée élevée malgré des perspectives agricoles favorables. Les précipitations devraient stimuler la production alimentaire, mais les inondations ont touché plus de 259 000 personnes et entraîné 57 décès en septembre. Plus de 41 000 ressortissants nigériens des États fédérés de Sokoto, Katsina et Zamfara ont trouvé refuge dans la région de Maradi.

32. Au Nigéria, la situation humanitaire a continué de se détériorer. Dans les États de Borno, Adamawa et Yobe, 150 000 autres personnes ont été déplacées depuis le début de l'année, mettant à rude épreuve les capacités de camps déjà surpeuplés et des services de base déjà limités. Ces derniers mois, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a également augmenté de 10 %, passant de 2,7 millions à 3 millions. La situation pourrait encore s'aggraver, car des millions de personnes touchées par le conflit n'ont que peu ou pas accès à leurs terres. Les conditions dans lesquelles interviennent les organisations humanitaires restent marquées par des restrictions et l'insécurité, en raison du contexte fortement militarisé. En septembre, du fait des restrictions imposées par l'armée, deux organisations non gouvernementales internationales ont dû suspendre leurs activités dans les États de Borno et de Yobe pendant plus de cinq semaines, ce qui a privé près de 400 000 personnes de nourriture et d'autres secours essentiels. La mesure a été levée le 30 octobre. Du 6 au 8 novembre, à Maiduguri, le Gouvernement nigérian a organisé un atelier visant à renforcer la coordination entre les acteurs gouvernementaux, militaires et humanitaires. En outre, en novembre, pendant la saison des pluies, plus de 300 000 personnes ont été touchées par des pluies torrentielles et des crues soudaines dans l'État d'Adamawa et 19 000 personnes ont été déplacées.

33. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du fait de l'insécurité qui prévaut dans la région du bassin du lac Tchad, 10 millions de personnes ont besoin d'assistance. Environ 3,6 millions sont en situation d'insécurité alimentaire et 400 000 enfants risquent de souffrir de malnutrition aiguë sévère, selon l'OCHA. Au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, il y a actuellement plus de 2,53 millions de personnes déplacées, selon l'OIM.

34. Sur le montant de 1,74 milliard de dollars demandé par les acteurs humanitaires pour prêter assistance à 11 millions de personnes dans la région en 2019, 55 % avaient été reçus en novembre.

E. Droits de la personne

35. L'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Sahel, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, a renforcé le sentiment que des atteintes graves aux droits de la personne pouvaient être commises en toute impunité. Dans certains pays, l'emploi disproportionné de la force par les services de sécurité lors des manifestations et les allégations d'instrumentalisation du pouvoir judiciaire à des fins politiques nuisent au respect de l'état de droit et à l'exercice des droits fondamentaux. Les atteintes aux droits de la personne commises par des terroristes et des extrémistes violents restent préoccupantes, de même que les mesures prises dans le cadre des opérations antiterroristes.

36. Au cours de la période considérée, les défenseurs et défenseuses des droits de la personne ont tiré la sonnette d'alarme quant aux restrictions imposées à la liberté de réunion et d'expression, évoquant des interdictions de manifester et des arrestations de journalistes et de militants en Guinée, au Nigéria et au Sénégal. En Guinée, en octobre et novembre, au moins dix personnes auraient été tuées et de nombreuses autres blessées lors de manifestations antigouvernementales. Le 22 juillet à Abuja, au moins six personnes auraient été tuées lors d'une manifestation organisée par le Mouvement islamique du Nigéria. La tension a encore monté lorsque le Gouvernement a interdit ce groupe le 29 juillet. Au Togo, les défenseurs et défenseuses des droits de la personne se sont dits hostiles à la nouvelle législation sur les manifestations. Ils craignent que celle-ci vienne restreindre le droit de manifester pacifiquement, en raison des restrictions apportées au moment et au lieu des manifestations et du fait que les collectivités locales se voient habilitées à les autoriser. De même, au Burkina Faso, les organisations de la société civile se sont dites préoccupées par l'adoption, le 21 juin, du nouveau code pénal, qui érige notamment en infraction pénale passible de peines pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement la diffusion d'informations relatives aux opérations militaires. Dans tous les cas, les gouvernements concernés ont invoqué des raisons de sécurité pour justifier leurs décisions.

37. Au Bénin, les allégations d'instrumentalisation du pouvoir judiciaire ont été alimentées par la condamnation pour faux, le 4 août, de Lionel Zinsou, ancien Premier Ministre et candidat à l'élection présidentielle de 2016. En Côte d'Ivoire, le 3 octobre, le vice-président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain, Jacques Mangoua, a été condamné à cinq ans de prison pour détention illégale d'armes. Signe encourageant, le 29 juillet, les autorités mauritaniennes ont relâché le blogueur Cheikh Ould Mohamed M'kheitir, qui avait été arrêté en 2014 et accusé de blasphème pour un article publié sur un média social.

38. Le Burkina Faso et la Gambie ont poursuivi leurs efforts de lutte contre l'impunité des crimes du passé et de promotion de la justice transitionnelle. Au Burkina Faso, les généraux Gilbert Diendéré et Djibril Bassolé ont été condamnés respectivement à vingt et dix ans de prison pour leur rôle dans la tentative de coup d'État du 16 septembre 2015. En Gambie, la Commission Vérité, réconciliation et réparations a poursuivi ses audiences et entendu notamment l'ancienne Vice-Présidente, Isatou Njie-Saidy. Toutefois, la libération de trois membres de forces paramilitaires qui avaient avoué avoir commis des dizaines d'assassinats sous le régime de l'ancien Président, Yahya Jammeh, a suscité des critiques de la part des groupes de victimes.

F. Questions de genre

39. La participation des femmes à la vie politique et leur représentation dans les services de sécurité de la sous-région restent faibles. Selon les conclusions d'une étude comparative conjointe de l'UNOWAS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) portant sur 10 pays d'Afrique de l'Ouest, le rôle politique des femmes en Afrique de l'Ouest et au Sahel se limite souvent à des fonctions de mobilisation et d'appui.

40. En Gambie, plusieurs femmes ont témoigné devant la Commission vérité, réconciliation et réparations des violences sexuelles commises sous le régime de l'ancien Président, Yahya Jammeh.

41. Au Libéria, le Président a promulgué le 14 août une loi sur la violence familiale qui érige cette forme de violence en infraction grave. Les articles qui réprimaient les mutilations génitales féminines ont été retirés du projet de loi en juillet lors des débats au Parlement.

42. Le Niger a adopté le 18 octobre un projet de loi visant à porter le quota minimum de représentation des femmes de 15 % à 25 % pour les fonctions électives et de 25 % à 30 % pour les postes de responsabilité au Gouvernement.

43. Au Nigéria, plus de 75 groupes de femmes ont manifesté contre les causes structurelles de la marginalisation. Cette manifestation, qui s'est tenue à Port Harcourt le 18 septembre, faisait suite à une série d'assassinats de jeunes femmes dans l'État de Rivers dont Port Harcourt est la capitale.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

44. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a continué d'appuyer les efforts de paix dans la région, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment en promouvant et en soutenant l'inclusion dans les dialogues nationaux, ainsi qu'une approche globale des problèmes de sécurité qui touchent la région.

45. À Nairobi, mon représentant spécial a participé à la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui s'est tenue les 10 et 11 juillet. Il a coprésidé une séance avec le Ministre kényan des affaires étrangères et a présenté à cette occasion les enseignements tirés de la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le 14 septembre, il a participé au sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO sur le terrorisme, qui s'est tenue à Ouagadougou. Les États membres de la CEDEAO, ainsi que la Mauritanie et le Tchad, s'y sont engagés à renforcer leur participation et leur coopération à la lutte contre le terrorisme dans la région. Mon représentant spécial a réaffirmé le soutien sans faille de l'ONU aux efforts régionaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le sommet a été précédé d'une réunion préparatoire, organisée à Niamey les 26 et 27 août par la CEDEAO, avec l'appui de l'UNOWAS. Cette manifestation, à laquelle a participé ma représentante spéciale adjointe, a réuni des organisations de la société civile, des groupes de jeunes et de femmes, ainsi que des chefs religieux et traditionnels de tous les États membres de la CEDEAO et du Cameroun, de la Mauritanie et du Tchad. À Accra, les 4 et 5 septembre, mon représentant spécial a présidé le Forum Kofi Annan sur la paix et la sécurité organisé par le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix. Lors de ce forum, qui portait sur les opérations de paix dans le contexte de l'extrémisme violent en Afrique, il a souligné la nécessité d'établir des partenariats pour s'attaquer aux multiples causes et effets de l'extrémisme violent.

46. Le 7 octobre, en prévision de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau, dont les enjeux sont considérables, mon représentant spécial a dirigé une mission conjointe à Bissau, avec la participation de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la Communauté des pays de langue portugaise. Au cours d'entretiens menés avec un large éventail de parties prenantes nationales, dont le Président, le Premier Ministre et les dirigeants des partis d'opposition, les membres de la mission conjointe ont souligné qu'il importait que l'élection présidentielle se déroule dans le strict respect du calendrier électoral. Le 8 novembre, mon représentant spécial a également participé au sommet extraordinaire

de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, qui s'est tenu à Niamey et au cours duquel les participants se sont penchés sur la crise institutionnelle et politique dans laquelle est plongée la Guinée-Bissau depuis que le Premier Ministre, Aristides Gomes, a été destitué par le Président, José Mário Vaz, le 28 octobre. Mon représentant spécial s'est de nouveau déplacé en Guinée-Bissau du 23 au 25 novembre et s'est rendu à Bissau le 28 décembre, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, afin de soutenir la mission de bons offices de ma représentante spéciale pour la Guinée-Bissau, Rosine Sori-Coulibaly. Au moment de l'établissement du présent rapport, deux candidats réfléchissaient à leurs alliances politiques. Malgré quelques incidents isolés, le climat politique général est resté calme dans l'ensemble.

47. Du 8 au 10 octobre, mon représentant spécial a effectué une mission de bons offices à Banjul, où il a rencontré diverses parties prenantes, notamment le Président gambien, la Vice-Présidente, le Ministre de la justice, ainsi que des représentants des partis politiques et de la société civile. Au cours de ces entretiens, il a exhorté les parties prenantes à poursuivre les efforts de réforme en cours selon un calendrier précis, encouragé la poursuite du dialogue et la recherche d'un consensus et réaffirmé le plein appui de l'ONU à la consolidation de la paix et au développement en Gambie.

48. Mon représentant spécial s'est rendu au Togo du 9 au 11 novembre, sur fond de montée des tensions politiques à l'approche des élections présidentielles de 2020, puis s'est déplacé en Guinée du 11 au 14 novembre pour encourager les parties prenantes nationales à régler leurs différends dans le cadre d'une concertation politique ouverte à tous.

49. Mon représentant spécial a continué de suivre l'évolution de la situation au Nigéria. Le 5 août, à Abuja, il a assisté à une réunion d'évaluation postélectorale, à la suite de laquelle l'UNOWAS a organisé des consultations dans les États de Kaduna et Benue avec le Comité national pour la paix et les commissions pour la paix des États. Ces consultations ont permis aux parties prenantes, dont des représentants du Gouvernement, des services de sécurité, des organisations de la société civile et des médias, ainsi que des chefs coutumiers, d'examiner les cas de violence électorale et communautaire constatés et de proposer des solutions.

50. Les 17 et 18 octobre, mon représentant spécial a participé à la septième réunion informelle des envoyés spéciaux pour le Sahel, organisée par l'Espagne et la Commission européenne, au cours de laquelle la CEDEAO et le G5 Sahel ont convenu de signer un mémorandum d'accord pour approfondir leur coopération en matière de sécurité et de développement.

51. Le 21 décembre, mon représentant spécial a assisté à la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, qui a invité le Comité ministériel à prendre les dispositions requises en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route pour la création d'une union monétaire. Le même jour, le Président ivoirien, Alassane Ouattara, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union monétaire ouest-africaine, et le Président français, Emmanuel Macron, ont annoncé que le franc CFA actuellement utilisé par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo serait remplacé en 2020 par une nouvelle monnaie nommée « éco ». Ils ont également annoncé que les États qui utiliseraient la nouvelle monnaie n'auraient plus à déposer la moitié de leurs réserves de change en France.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

52. La Commission mixte Cameroun-Nigéria a continué de progresser dans l'application de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002, relatif à la frontière terrestre et maritime entre les deux pays.

53. Les parties se sont réunies à Lagos (Nigéria) du 19 au 23 août et ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de finaliser les arrangements relatifs à la construction

et à la pose des 1 352 bornes frontalières restantes. À cette fin, le Cameroun et le Nigéria ont contribué à hauteur de 6 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation. Le 24 octobre, une évaluation des conditions de sécurité a été lancée et des activités de sensibilisation des populations ont été engagées en vue de la pose d'une première série de 322 bornes dans l'État de Taraba, au Nigéria, et la région d'Adamawa, au Cameroun.

C. Renforcement, à l'échelle sous-régionale, des capacités de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

54. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a poursuivi son étroite collaboration avec les partenaires régionaux et les équipes de pays des Nations Unies sur des questions d'intérêt commun, notamment les femmes et les jeunes, les changements climatiques, les droits de la personne, la sécurité et la prévention des conflits. Il a également collaboré avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix afin de promouvoir l'intégration des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité et d'autres initiatives de consolidation de la paix.

55. L'UNOWAS a poursuivi son étroite collaboration avec le secrétariat du G5 Sahel, tout en tirant parti de son pouvoir de mobilisation et de conviction pour créer des synergies avec les organismes des Nations Unies et les autres acteurs opérant dans la région du Sahel. À la troisième réunion des Ministres de l'intérieur du G5 Sahel, à Ouagadougou, le 11 septembre, mon représentant spécial a réaffirmé la détermination de l'ONU à appuyer le G5 Sahel. Les participants à la réunion ont formulé des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la plateforme de coordination des mesures de sécurité du G5 Sahel, notamment dans le cadre d'un projet commun G5 Sahel-Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

56. L'UNOWAS a fourni une assistance technique au secrétariat du G5 Sahel à l'appui de divers programmes sous-régionaux, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSC et le Programme alimentaire mondial. Le 6 septembre, le Secrétaire permanent du G5 Sahel a rencontré à Dakar le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable. Les participants sont convenus de mener davantage d'activités conjointes de sensibilisation et de communication, grâce à une plateforme commune, et de collaborer pour mobiliser des ressources et renforcer l'appui technique, conformément à la feuille de route pour la coopération entre le G5 Sahel et les Nations Unies.

57. L'UNOWAS a également aidé le Burkina Faso, qui assurait la présidence du G5 Sahel, à exécuter son plan d'action. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, il a aidé le G5 Sahel à organiser le forum régional qui s'est tenu du 18 au 20 novembre et dont l'objet était d'évaluer et d'atténuer les effets qu'a sur les enfants le fait d'être privé d'éducation en raison de l'insécurité. Les experts qui ont participé au forum, venus de tous les pays du G5 Sahel, ont également dénoncé les agressions dont les enseignants sont la cible dans certaines zones, ainsi que les violences sexuelles perpétrées contre les enfants à l'école.

58. Du 22 au 24 juillet, puis du 2 au 4 octobre, l'UNOWAS a pris part aux visites que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a effectuées au Togo et au Ghana pour évaluer l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste et renforcer les capacités nationales en vue d'endiguer la propagation de la menace terroriste vers le sud.

59. L'UNOWAS a continué d'analyser les liens entre les changements climatiques et la sécurité dans la sous-région, notamment en effectuant des visites de recherche sur le terrain. Les 11 et 12 décembre, mon représentant spécial a animé à Dakar un atelier sur

les liens entre l'environnement, les changements climatiques et la paix et la sécurité, organisé à l'intention des hauts fonctionnaires des Nations Unies de la région, en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le mécanisme de sécurité climatique. Lors d'une réunion conjointe sur les changements climatiques et la sécurité tenue le 4 novembre à Abuja, l'UNOWAS et la CEDEAO ont convenu de poursuivre leur collaboration sur cette question en tenant compte des risques de conflit dans les plans nationaux d'adaptation.

Réforme du secteur de la sécurité

60. Au Burkina Faso, l'ONU a aidé les autorités nationales à favoriser le consensus politique et l'appropriation de la réforme du secteur de la sécurité en facilitant un dialogue sur la politique de sécurité nationale entre les partis de la majorité et ceux de l'opposition. Ce dialogue s'est tenu du 15 au 22 juillet. De juin à août, l'ONU a facilité de multiples consultations à ce sujet. En outre, l'équipe consultative a fourni à l'Assemblée nationale un appui au renforcement des capacités de contrôle des dépenses du secteur de la sécurité.

61. En Côte d'Ivoire, par l'intermédiaire du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONU a facilité le dialogue au niveau local dans différentes régions du pays afin de renforcer la confiance entre les populations et les forces de sécurité.

62. En Gambie, l'ONU a continué d'appuyer la réforme en cours du secteur de la sécurité. À la demande du Gouvernement, l'UNOWAS et le Secrétariat ont effectué une mission à Banjul, du 25 au 29 novembre, au cours de laquelle ils ont évalué les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, défini les priorités de l'aide à venir et cherché à coordonner les travaux des acteurs nationaux et internationaux de la réforme du secteur de la sécurité.

63. L'ONU a également aidé la Gambie à permettre aux chefs des institutions de sécurité et aux membres de la commission parlementaire spéciale chargée de la défense et de la sécurité de participer à des visites de renforcement des capacités, en Sierra Leone, du 9 au 15 septembre, et au Ghana, du 7 au 13 octobre.

64. Au Libéria, la stratégie de sécurité nationale, établie en 2018 avec l'appui de la Mission des Nations Unies au Libéria, est en instance d'approbation. ONU-Femmes a continué d'appuyer l'équipe spéciale nationale pour la prise en compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité, coprésidée par les ministres de la justice, de la défense nationale et de la condition féminine, l'objectif étant de renforcer la participation véritable des femmes aux institutions du secteur de la sécurité.

65. Au Mali, le 3 septembre, le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité a adopté le plan d'action de mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Ce plan d'action donne une vue d'ensemble des principaux résultats à obtenir, des activités à entreprendre, du calendrier et des institutions chargées de la mise en œuvre des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'Accord, y compris l'intégration des ex-combattants des mouvements armés signataires dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, l'adoption d'une loi sur la politique de défense nationale et de sécurité intérieure, la mise en place des comités consultatifs locaux de sécurité et la création de la police territoriale.

66. En Sierra Leone, l'ONU a aidé le bureau du Vice-Président à organiser des dialogues entre la population et les institutions de sécurité dans les zones sensibles. Elle a également aidé le bureau du Conseiller pour la sécurité nationale et l'Union du fleuve Mano à élaborer une stratégie de gestion de la sécurité aux frontières et à dispenser des formations aux institutions de sécurité. En outre, le PAM et le PNUD ont lancé, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, un programme visant à renforcer le professionnalisme des forces de sécurité et à atténuer les conflits locaux motivés par l'accès aux ressources dans les districts de Pujehun et Moyamba.

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

67. En étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents, les entités compétentes des Nations Unies, la CEDEAO, des organisations de la société civile et des groupes de réflexion, mon représentant spécial a continué d'agir en faveur du renforcement des initiatives régionales et transfrontières visant à régler les conflits entre éleveurs et agriculteurs. La CEDEAO a continué de présider le groupe de travail des Nations Unies sur la prévention et le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'objectif étant de renforcer la coopération avec le système des Nations Unies, de contribuer à l'harmonisation de la communication et de jeter des passerelles entre l'action menée aux niveaux local, national et régional.

Bassin du lac Tchad

68. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a continué de travailler avec les parties prenantes dans le but de renforcer la résilience des populations dans les zones où sévit Boko Haram. Les 17 et 18 juillet, mon représentant spécial a participé à Niamey à la deuxième réunion du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad sur la coopération régionale aux fins de la stabilisation, de la consolidation de la paix et du développement durable. Il s'agissait, pour le Forum, d'appuyer les efforts nationaux, régionaux et multilatéraux de stabilisation du bassin du lac Tchad et de promouvoir le dialogue et la coopération transfrontières entre les parties prenantes de la région, y compris les chefs religieux et autres notables de la société civile. Le 18 juillet, mon représentant spécial a rencontré le Président nigérien, Mahamadou Issoufou, pour discuter des répercussions des activités de Boko Haram sur la sécurité et la situation humanitaire au Niger. Du 1^{er} au 8 septembre, au Niger également, des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du PNUD se sont rendus dans le camp de Goudoumaria à Diffa pour faire le point sur la réintégration des ex-combattants, des victimes et des anciens otages de Boko Haram dans la région de Diffa.

69. Pour conclure leur déplacement dans les pays où sévit Boko Haram, mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) se sont rendus au Nigéria du 20 au 24 novembre. Ils ont tenu des consultations avec les autorités nationales, ainsi qu'avec diverses organisations humanitaires et d'autres protagonistes à Abuja et à Maiduguri.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

70. Du 25 au 28 novembre, l'Union du fleuve Mano a organisé, avec le concours de l'UNOWAS, un atelier consacré à l'examen de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union. Les participants (membres du Secrétariat de l'Union, fonctionnaires, membres de l'unité mixte chargée de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières, membres de l'UNOWAS et conseillers chargés des questions de paix et de développement dans les quatre pays membres) ont adopté un certain nombre de recommandations et défini un calendrier pour la tenue d'échanges réguliers entre les coordonnateurs résidents, l'UNOWAS et le Secrétariat de l'Union.

71. Mon représentant spécial, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Président de la Commission de consolidation de la paix se sont rendus ensemble en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone du 4 au 8 novembre 2019 afin d'examiner ce qu'il serait possible de faire pour renforcer la coopération autour des questions régionales relatives aux frontières, ainsi que des problèmes de consolidation et de pérennisation de la paix qui peuvent se poser dans l'Union du fleuve Mano.

Piraterie dans le golfe de Guinée

72. En étroite concertation avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), l'UNOWAS a apporté son concours aux efforts déployés dans la région pour renforcer la collaboration face à l'insécurité maritime qui sévit dans le golfe

de Guinée. Une mission conjointe du BRENUAC et de l'UNOWAS a été dépêchée du 9 au 12 juillet à Yaoundé auprès du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée afin de faire un état des progrès accomplis et des défis restant à relever. Mon représentant spécial a continué de travailler sur cette question avec les parties prenantes dans la sous-région. Il a contribué par ses activités de sensibilisation à l'opérationnalisation de la zone maritime E de la CEDEAO, laquelle comprend le Bénin, le Niger, le Nigéria et le Togo, ainsi que de la zone maritime F, qui englobe le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. À l'heure actuelle, seule la zone maritime G (Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal) n'a pas encore atteint sa pleine capacité.

Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

73. Mon représentant spécial a poursuivi son travail de sensibilisation en faveur de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée dans le cadre d'une étroite coopération avec les partenaires régionaux compétents. Pour sa part, l'ONUSD a apporté son concours à la mise en place de modules de formation sur la déontologie et l'intégrité à l'intention des services de répression du trafic de drogue de Cabo Verde, du Ghana et de la Guinée.

Terrorisme et extrémisme violent

74. Au cours de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué de prôner un renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières dans la région. Du 30 juillet au 2 août, en collaboration avec l'OIM et l'Organisation mondiale des douanes, il a organisé à Niamey une manifestation régionale consacrée au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontière, à l'intention des agents des services frontaliers du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Cette manifestation était axée en particulier sur le Liptako-Gourma et le complexe W-Arly-Pendjari, et la formation a porté notamment sur les stratégies de gestion intégrée des frontières et de coopération transfrontières. Du 16 au 20 septembre 2019, le Bureau et l'ONUSD ont organisé à Dakar une formation à l'intention des pays du G5 Sahel et du Sénégal en vue de renforcer les capacités régionales face au terrorisme et aux menaces connexes dans la région du Sahel. Enfin, du 23 au 25 septembre, le Bureau a procédé à une mission exploratoire en Côte d'Ivoire, afin de mettre à disposition ses compétences thématiques en vue de l'ajout de dispositions antiterroristes dans la stratégie nationale de gestion des frontières.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

75. Le 21 octobre, mon représentant spécial a présidé la neuvième réunion du Comité de pilotage de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les participants ont souligné les progrès réalisés dans le cadre des trois piliers de la stratégie par les programmes des Nations Unies dans la région. Les initiatives transfrontalières et interinstitutions, en particulier, qui ont bénéficié, entre autres, de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, ont permis de renforcer l'intégration, d'améliorer la sécurité alimentaire, d'offrir un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé, et de soutenir les populations déplacées dans les régions du Liptako-Gourma et du bassin du lac Tchad. Les participants se sont félicités de la création de l'unité d'appui à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies au Sahel et ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer la communication et de rendre plus visibles les activités menées et leur impact.

76. Les 11 et 12 septembre 2019, la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a pris part au dialogue régional de protection et de solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel, organisé par le Gouvernement malien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a réuni les délégations des gouvernements des pays du G5 Sahel, des institutions régionales et internationales et

des organisations de la société civile. Les participants sont parvenus à une position commune sur la question, ont créé une dynamique en faveur du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et appelé notamment au renforcement de la collaboration et de la coordination civilo-militaires pour faciliter l'accès humanitaire.

77. Le 4 novembre, alors que le Niger succédait au Tchad à la présidence de la plateforme ministérielle de coordination des stratégies pour le Sahel, le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont effectué un déplacement conjoint à Niamey. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a continué de fournir un appui technique à la plateforme.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits de la personne et transversalisation des questions de genre

78. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a continué de faciliter les échanges entre les parties prenantes pour promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance dans la région. En marge de la soixante-cinquième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Bureau a tenu des consultations sur les droits de l'homme à Banjul, le 20 octobre, à l'occasion de l'élection des membres du Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains. Les discussions ont tourné autour du renforcement du rôle des acteurs des droits de l'homme dans les processus électoraux ainsi que des répercussions sur les droits de l'homme de la violence en période électorale.

79. Du 10 au 12 septembre, le Secrétariat, en partenariat avec la CEDEAO et avec l'appui de l'UNOWAS, a organisé à Accra un atelier consacré à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de prévention et de réduction de la violence liée aux élections, l'objectif étant de contribuer à promouvoir un climat électoral pacifique dans la sous-région. Les échanges ont porté notamment sur la violence à l'égard des femmes à l'occasion des élections. Une soixantaine de personnes ont participé à cette manifestation, dont 22 femmes, au nom d'organes de gestion des élections et d'organisations de la société civile des États membres de la CEDEAO. Des représentants d'organisations régionales, dont l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ont également participé à l'atelier.

80. En juillet et septembre, le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont entrepris l'examen technique d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix destiné à assister le Gouvernement nigérien dans le processus de réintégration socioéconomique des ex-combattants, victimes et otages libérés de Boko Haram dans la région de Diffa. Au Niger également, le Haut-Commissariat a également dressé un bilan de la situation des migrants sur le plan des droits de l'homme afin de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de gestion des migrations axée sur les droits de l'homme. Les 16 et 17 septembre, le Haut-Commissariat a effectué une mission d'évaluation et de suivi au Togo dans le but de renforcer la mise en œuvre du programme du pays en matière de droits de l'homme.

81. Mon représentant spécial a continué de travailler avec les femmes et les jeunes de la région. Le 8 octobre, à Banjul, il a coprésidé avec la Vice-Présidente gambienne l'inauguration de la dixième édition de la journée régionale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Au total, 175 femmes et jeunes dirigeants représentant des organisations de la société civile de 13 pays se sont intéressés à l'application de la résolution et invité les autorités nationales à accélérer la mise en œuvre des mesures en faveur des femmes et des jeunes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

82. Le 16 juillet, l'UNOWAS a reçu une délégation togolaise conduite par le Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme afin d'examiner des stratégies permettant de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions. Les 5 et 6 août, il a apporté son concours à un atelier organisé par le Ministère sénégalais chargé

de la condition féminine en vue de valider le deuxième Plan d'action national quinquennal sur la résolution.

83. Du 9 au 11 octobre, l'UNOWAS a apporté sa contribution à l'organisation des consultations annuelles du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Ces consultations se sont tenues à Banjul. Le Groupe de travail a recommandé, entre autres, que le Bureau organise un forum régional annuel consacré aux femmes et aux jeunes, qu'une mission de haut niveau soit dépêchée au Tchad pour promouvoir la cause de l'égalité des sexes et de la participation des femmes et des jeunes à la prévention de l'extrémisme violent, et que des fonds soient mobilisés pour la formation de femmes et de jeunes en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou des jeunes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel (2018) et de l'Appel de Dakar en faveur de la participation des femmes à la prévention de l'extrémisme violent (2018). L'UNOWAS a également continué de faciliter, dans le cadre de vidéoconférences, les sessions d'échanges thématiques du Groupe de travail.

IV. Observations et recommandations

84. Je constate avec satisfaction certaines évolutions positives en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment les dialogues engagés au Libéria et au Sénégal, qui ont permis de renforcer la cohésion nationale dans un contexte de polarisation croissante de la vie politique. La rencontre du Président sierra-léonais avec son prédécesseur a également contribué au maintien du dialogue politique. Je salue par ailleurs la première transition de pouvoir opérée entre deux présidents démocratiquement élus en Mauritanie, ainsi que les efforts qui sont déployés pour atténuer les tensions et veiller à ce que cette transition se déroule aussi harmonieusement que possible.

85. Je félicite le peuple et le Gouvernement gambiens des progrès notables accomplis sur le plan de la justice transitionnelle et de la révision de la Constitution et j'invite le Gouvernement à accélérer la réforme du secteur de la sécurité, qui est absolument essentielle à la consolidation de la transition démocratique en Gambie.

86. Alors que les préparatifs des élections prévues pour 2020 sont en cours dans six pays de la sous-région, je note avec préoccupation les tensions et les désaccords qui entourent ces processus électoraux et qui ont engendré de violents affrontements dans plusieurs pays. À cet égard, je suis préoccupé par les tensions qui règnent en Guinée et profondément attristé par les pertes humaines qui ont eu lieu lors des récentes manifestations dans le pays. J'exhorte toutes les parties prenantes guinéennes à régler leurs différends dans le cadre d'un dialogue politique ouvert à tous et je tiens à redire que la liberté de réunion et la liberté d'expression sont des droits fondamentaux essentiels dans tout processus démocratique et qu'ils contribuent à la crédibilité des processus électoraux.

87. J'engage les États Membres à revoir et perfectionner en permanence leurs cadres institutionnels et opérationnels de promotion et de protection des droits de l'homme de façon à favoriser la participation, l'intégration et la cohésion sociale. Je demande également aux forces de sécurité de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme lorsqu'elles répriment les manifestations. S'il y a lieu, j'exhorte les Gouvernements à accélérer la réforme de leur secteur de la sécurité afin de mieux assurer le respect des droits de l'homme et la protection, par les services nationaux de sécurité, de la population civile.

88. Je rappelle qu'il faut remédier à l'instrumentalisation manifeste des institutions garantes de l'état de droit à des fins politiques, qui a pour effet d'éroder la confiance dans les institutions de l'État et de mettre à mal l'état de droit.

89. Je suis profondément inquiet de voir l'insécurité croître et la violence se répandre dans certaines régions du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigéria. L'impunité dont bénéficient les extrémistes violents et les groupes armés qui s'attaquent aux civils ou aux forces de sécurité et de défense menace le tissu social et ébranle les fondements

de l'État. L'exploitation des clivages communautaires et des différences religieuses et sectaires alimente le cycle des violences. Il faut empêcher que, malgré tous les efforts que déploient les partenaires nationaux et internationaux à cet égard, cette instabilité ne s'étende aux États côtiers du Sud, la paix et la sécurité devant être ramenées dans toute la région du Sahel.

90. Je félicite les pays qui participent à la Force multinationale mixte et à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel des efforts qu'ils déploient afin de régler les problèmes de sécurité multiples auxquels se heurte la sous-région et j'encourage les partenaires à continuer d'appuyer ces efforts. J'exhorte les pays de la région à renforcer les mesures qu'ils prennent en vue de promouvoir la tolérance et la cohésion sociale, de réduire les zones d'anomie et d'instaurer un climat de confiance avec l'ensemble des communautés, de façon à ne pas avoir à dépendre de groupes armés d'autodéfense et de milices pour leur sécurité.

91. Je me félicite du sommet extraordinaire de la CEDEAO sur le terrorisme qui s'est tenu à Ouagadougou et j'exhorte les dirigeants régionaux et sous-régionaux à donner suite aux engagements qu'ils ont pris à cette occasion. Je note également avec satisfaction que des consultations ont été organisées à Niamey en prélude au sommet, avec la participation de représentants de la société civile, de chefs religieux et de chefs coutumiers, ainsi que d'autres parties prenantes de la région, et je demande aux partenaires internationaux d'apporter sans délai tout leur appui à ces initiatives.

92. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel reste très préoccupante, les restrictions de l'accès de l'aide humanitaire au bassin du lac Tchad et dans la région du Liptako-Gourma entraînant des souffrances qui pourraient tout à fait être évitées. Je demande aux parties concernées de respecter les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité et de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire vers les populations qui en ont besoin, en particulier les enfants, les personnes âgées, les femmes et les autres catégories vulnérables.

93. Je suis vivement préoccupé par la fermeture de milliers d'écoles et d'établissements de santé dans les zones d'instabilité. En effet, cette situation non seulement donne des arguments à ceux qui prétendent que les États sont incapables de fournir les services essentiels, ce qui nuit à la collaboration entre les citoyens et les services de sécurité, mais prive également d'innombrables enfants de leur droit à l'éducation.

94. Face à cette situation, je demande de nouveau aux pays de la sous-région et aux États Membres de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et de l'instabilité, comme la pauvreté et les inégalités, l'exclusion, la marginalisation et le manque d'accès aux services sociaux et aux débouchés économiques.

95. Les changements climatiques ont une incidence croissante sur la dynamique des conflits dans le bassin du lac Tchad et dans certaines parties du Sahel. J'exhorte les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour s'employer à prévenir et juguler les menaces liées aux changements climatiques.

96. J'engage tous les partenaires à privilégier les approches globales et intégrées pour relever ces défis, comme celles qui figurent dans la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Sachant que les volets action humanitaire, développement et paix sont intimement liés, j'invite les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à procéder de façon intégrée, cohérente et coordonnée afin de réaliser les priorités du programme de prévention et de consolidation de la paix des Nations Unies.

97. Je salue les progrès réalisés par la Commission mixte Cameroun-Nigéria dans la démarcation de la frontière entre les deux pays et la pose de bornes frontalières, malgré les défis que doit relever actuellement la sous-région. Je félicite également les deux parties de leur engagement et de leurs contributions financières et les remercie d'avoir

assuré la sécurité pendant les travaux de terrassement des bornes frontières ; je les invite instamment à diligenter le règlement des points de désaccord restants, afin que la Commission puisse s'acquitter de son mandat conformément à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice.

98. Je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'Union africaine, la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi leur coopération avec l'UNOWAS. J'adresse également mes remerciements aux entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi qu'aux organisations de la société civile et aux autres institutions qui collaborent étroitement avec le Bureau. Je salue et j'encourage l'étroite collaboration que poursuivent le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'UNOWAS sur un nombre toujours plus grand de questions d'ordre particulier ou transversal, et qui fait écho au renforcement de la coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO. Enfin, je tiens tout particulièrement à remercier mon représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour les efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
